Les aides financières pour la réhabilitation

Soucieuse de l'environnement et souhaitant inciter les propriétaires à réhabiliter leurs équipements, Grand Lieu Communauté apporte une aide financière aux foyers pour la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif.

Les aides financières

Pour encourager la réhabilitation des installations non conformes, Grand Lieu Communauté fait évoluer ses aides financières :

- **A PARTIR DU 1er JUILLET 2025**, Grand Lieu Communauté propose une aide soumise à des critères de revenus selon différents plafonds ANAH, pour un montant maximum des travaux de 10 000 € : cette subvention sera différente selon les seuils exposés ci-dessous :

	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources mod majorées de 10 %

Taux de subvention à appliquer sur le montant TTC définitif des travaux (plafonné à 10 000 €)	35 % (Montant maximum : 3 500 €)	25 % (Montant maximum : 2 500 €)	15 % (Montant maximum : 1 500 €)

Je remplis le formulaire (Format PDF : cliquer ici / Format WORD : cliquer ici) et le dépose auprès de Grand Lieu Communauté (service SPANC) soit par courrier soit par mail spanc@grandlieu.fr

---

Les critères d'éligibilité

- Les travaux sont réalisés pour le compte d'un propriétaire occupant ou d'un bailleur conventionné avec l'ANAH, sur le territoire de Grand Lieu Communauté.
- L'installation objet de travaux est non conforme ou insuffisante suite au diagnostic initial de 2006, au dernier contrôle de bon fonctionnement ou au dernier diagnostic effectué dans le cadre d'une vente immobilière. Lors de ce dernier contrôle, le bien immobilier doit être déjà à usage d'habitation.
- Le propriétaire doit justifier d'un montant minimum de travaux de 3 000 € TTC.
- Le projet de réhabilitation doit être validé par le SPANC.

.

Eco-prêt à taux zéro

Vos travaux de réhabilitation **(sauf microstation et travaux pour une construction neuve)** peuvent être éligibles à un éco-prêt à taux zéro. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre banque.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

02 51 78 47 82

spanc@grandlieu.fr

Liens utiles

- Télécharger le règlement subvention ANC (pdf)